

A la 5ème interrogation.—Ignore les faits relatés dans ladite 5ème interrogation.

7.—Du "Board of Trade" *re* construction d'une cale-sèche.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que Son Honneur le Maire soit prié de nommer des délégués du Conseil pour s'aboucher avec Sir Wilfrid Laurier, le premier ministre, de concert avec la Commission du Port, au sujet de la construction d'une cale-sèche flottante à Montréal.

8.—De MM. McIntosh et Hyde, au sujet de la vente de la propriété Redpath.

Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: De renvoyer cette lettre au Bureau des Commissaires pour examen et rapport.

9.—Du Département en Loi, répondant à certaines questions posées par le Conseil à l'assemblée du 10 octobre dernier.

Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: De renvoyer cette opinion au Département en Loi pour être complétée pour la prochaine assemblée du Conseil, les avocats étant priés de comparer le coût des améliorations faites à la rue Resther avec les améliorations de la rue Saint-André, et de dire au Conseil l'issue du procès récemment intenté contre la Cité pour forcer cette dernière à faire des améliorations urgentes.

ACTE.

10.—Bordereau de la Cité de Montréal au sujet de l'enregistrement de certains actes de vente de propriétés à la Ville par Eugène Charbonneau et Dame Hector Larivée.

MOTIONS.

11.—Sur proposition de M. l'échevin EMARD, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la validité de la taxe imposée par le Conseil de Ville Emard en vertu d'un règlement adopté le 18 mars 1910.

12.—Sur proposition de M. l'échevin DRUMMOND, appuyé par M. l'échevin DEGUIRE, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de dire au Conseil s'il est à sa connaissance que des animaux sont vendus et achetés le dimanche aux marchés à bestiaux de l'Est, et que ledit Bureau soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ce commerce qui est en contravention continuelle avec la loi.

Que le Bureau des Commissaires soit aussi prié de dire au Conseil si on ne pourrait pas trouver d'autres moyens pour contrôler la perception des droits des marchés à bestiaux, qu'en chargeant un 10c de surplus sur chaque certificat établissant que ces droits sont payés et en obligeant le porteur à s'adresser au Trésorier de la Ville pour se faire rembourser ce 10c.

Que ledit Bureau soit informé que les personnes qui reçoivent ces certificats s'en servent généralement pour payer des consommations aux hôtels qui avoisinent le marché à bestiaux afin de ne pas avoir à descendre à l'Hôtel de Ville, et en outre, pour ne pas perdre plusieurs heures et dépenser en billets de tramways le montant que le trésorier de la Cité doit leur remettre.

13.—Sur proposition de M. l'échevin GARCEAU, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Cité de donner avis à la Montreal Terminal Ry Co. "d'enlever, dans les quarante-huit heures, la voie provisoire posée rue Duquette, en vertu d'une résolution du Conseil, adoptée le 27 avril 1903, et de mettre la rue en bon ordre; et que, à défaut par ladite Compagnie de se conformer à cet avis, de donner instruction à l'inspecteur de la Cité de faire enlever ladite voie aux frais et risques de ladite compagnie.

14.—M. l'échevin BOYD, appuyé par M. l'échevin LETOURNEAU,

Propose: Attendu que la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien est présentement à agrandir son pont traversant le fleuve Saint-Laurent à Lachine, en vue d'y construire une voie double; et

To interrogatory 5.—Is not aware of the facts stated in said interrogatory 5.

7.—From Board of Trade, *re* the construction of dry-dock.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That His Worship the Mayor be requested to appoint delegates from the City Council to interview Sir Wilfrid Laurier, Premier, jointly with the Board of Trade, in connection with the construction of a floating dry-dock in Montreal.

8.—From Messrs. McIntosh & Hyde, in connection with the sale of the Redpath property.

On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said communication be referred to the Board of Commissioners for examination and report.

9.—From Law Department, replying to certain questions put by Council at a meeting held on the 10th October last.

On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said opinion be referred back to the Law Department to be completed for the next meeting of the Council, the Law Department being requested to compare the cost of improvements on Resther street with that of the improvements in St. André street and to inform Council as to the issue of the law suit recently instituted against the City to compel the latter to make urgent improvements.

DEED.

10.—Bordereau by the City of Montreal concerning the registration of certain deeds of sale of properties to the City by Eugène Charbonneau and Dame Hector Larivée.

MOTIONS.

11.—On motion of Ald. EMARD, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the Law Department be requested to give their opinion on the validity of the tax imposed by the Council of Ville Emard in virtue of a by-law adopted on the 18th March 1910.

12.—On motion of Ald. DRUMMOND, seconded by Ald. DEGUIRE, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to inform the Council if it is to their knowledge that cattle is sold and bought on Sunday at the Eastern Cattle Market, and that said Board be requested to take steps to stop this trading which is going on continually contrary to Law.

That the Board of Commissioners be also requested to advise the Council if other means could not be found to check the collection of fees at the Cattle Markets, than by charging an extra 10c on each certificate of money paid as market dues and compelling every person to apply to the City Treasurer at the City Hall to be refunded of that 10c.

That said Board be informed that the persons receiving such certificates usually use them to buy drinks in the hotels around the Cattle Market so as to avoid coming down to the City Hall, and besides losing several hours spend in car fare the amount which the City Treasurer refunds them.

13.—On motion of Ald. GARCEAU, seconded by Ald. DANDURAND, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to give notice to the Montreal Terminal Railway Company to remove, within forty-eight hours, the temporary track laid on Duquette Street in virtue of a resolution of Council adopted on the 27th April 1903, and to place the said street in good order; and that, in the event of the Company failing to do so, the City Surveyor be instructed to remove the said track at the cost, risks and expense of the said Company.

14.—Ald. BOYD moved, seconded by Ald. LETOURNEAU,

Whereas the Canadian Pacific Railway is at the present time enlarging its bridge over the St. Lawrence River at Lachine, for the purpose of double tracking the same; and